

EUROGIP

Les troubles musculo-squelettiques en Europe

Définitions et données statistiques

Document réalisé en mars 2006 / mise à jour d'octobre 2007
Réf. Eurogip-25/F



Comprendre les risques professionnels en Europe

I - Définition des TMS

D'après la définition de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail, les TMS d'origine professionnelle couvrent une large gamme de maladies inflammatoires et dégénératives de l'appareil locomoteur, parmi lesquelles :

- des inflammations des tendons (tendinites et ténosynovites), notamment dans l'avant-bras et le poignet, le coude et les épaules, dans les professions impliquant des périodes de travail répétitif et statique prolongées ;
- des myalgies, c'est-à-dire des douleurs et troubles fonctionnels des muscles survenant principalement dans la région du cou et des épaules, dans les professions impliquant des postures de travail statiques ;
- une compression des nerfs - syndrome canalaire - intervenant en particulier dans le poignet et l'avant bras ;
- des dégénérescences de la colonne vertébrale, généralement dans la nuque et la région lombaire, notamment pour les travailleurs pratiquant la manutention manuelle ou des tâches physiques pénibles. Cela peut également se traduire par de l'arthrose de la hanche ou des genoux.

Ces troubles sont chroniques et les symptômes n'apparaissent généralement qu'après une exposition prolongée à des facteurs de risques liés au travail(2) tels que postures inconfortables, tâches monotones et répétitives, organisation et méthodes de travail inadaptées, et levage de charges lourdes.

La Commission européenne recommande(3) aux États membres "d'introduire dans leurs dispositions législatives, réglementaires ou administratives relatives aux maladies reconnues scientifiquement comme d'origine professionnelle, susceptibles d'indemnisation et devant faire l'objet de mesures préventives", les maladies suivantes :

- maladies ostéoarticulaires des mains et des poignets provoquées par les vibrations mécaniques ;
- maladies angio-neurotiques provoquées par les vibrations mécaniques ;
- maladies des bourses péri-articulaires dues à la pression ;
- bursite pré et sous rotulienne ;
- bursite olécranienne ;
- bursite de l'épaule ;
- maladies par surmenage des gaines tendineuses ;
- maladies par surmenage du tissu péri-tendineux ;
- maladies par surmenage des insertions musculaires et tendineuses ;

- lésions méniscales consécutives à des travaux prolongés effectués en position agenouillée ou accroupie ;
- paralysies des nerfs dues à la pression ;
- syndrome du canal carpien ;
- arrachement par surmenage des apophyses épineuses ;
- discopathies de la colonne dorsolombaire causées par des vibrations verticales répétées de l'ensemble du corps.

A partir de la définition donnée par l'Agence européenne, nous avons répertorié les TMS inscrits sur les listes de maladies professionnelles d'un certain nombre de pays, afin d'établir les types de TMS reconnus en tant que maladie professionnelle.

(voir tableaux pages suivantes)

Parmi les TMS les plus souvent inscrits sur les listes de maladies professionnelles, les premières sont les atteintes tendineuses (téno-synovites, tendinites, épicondylites), puis les atteintes nerveuses (syndrome du canal carpien), les bursites (du genou et du coude), les douleurs dorsales, ainsi que les atteintes vasculaires. Il faut noter que les TMS affectant le dos sont inscrits sur la liste de 6 pays sur 13 : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Espagne, Finlande.

L'analyse des TMS à travers les listes de maladies professionnelles a toutefois ses limites et la comparaison entre les pays est difficile. En effet, les listes de maladies professionnelles ne sont pas organisées de manière identique d'un pays à l'autre. Certains États membres déclinent de manière très précise les différents TMS qu'ils reconnaissent, tandis que d'autres listent les pathologies par grands groupes, sans entrer dans le détail. Cela ne signifie pas pour autant que les premiers reconnaissent davantage de TMS que les seconds. D'autre part, la plupart des États membres disposent d'un système "complémentaire" ou "ouvert" de reconnaissance des maladies professionnelles. Ainsi, une personne atteinte d'une affection qui ne figure pas sur la liste pourra néanmoins obtenir réparation, si elle apporte la preuve de l'origine professionnelle de la maladie dont elle souffre.

Telles sont les limites de cette synthèse, simple état des lieux de la question des TMS en Europe.

(2) Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Prévenir les troubles musculo-squelettiques liés au travail. Luxembourg : Office for official publications of the European communities, 2000, 41 p. Format PDF. Disponible sur : <http://agency.osha.eu.int/publications/magazine/3/index.htm?language=fr>
- ISBN 92-95007-16-6

(3) Commission européenne. Recommandation du 19 septembre 2003. JOUE L238 du 25/09/2003

Pays	TMS inscrits sur les listes nationales de MP
Espagne (8)	Bursites Ténosynovites Hygroma Pathologie tendineuse chronique de la coiffe des rotateurs Tendinites de Quervain Epicondylites et épitrocléites Arrachement par surmenage des apophyses épineuses Lésions du ménisque Syndrome du canal carpien Syndrome de la loge de Guyon Paralysie des nerfs du grand dentelé et paralysie du nerf radial Syndrome de compression du nerf sciatique
Finlande (9)	Lésions liées à des contraintes répétitives Ténosynovites Péritendinites Epicondylites humérales Bursites
France (10)	Tendinopathie de la coiffe des rotateurs (épaule) Epicondylite (coude) Epitrochléite Syndrome du canal carpien Lésions chroniques du ménisque Troubles angioneurotiques de la main Arthrose du coude Ostéonécrose du semi-lunaire Ostéonécrose du scaphoïde carpien Syndrome de Raynaud Hygromas Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécrânienne Tendinites Syndrome de la loge de Guyon Ténosynovites (poignet) Affections chroniques du rachis lombaire (sciatique et radiculalgie par hernie discale)
Irlande (11)	Bursites au coude et au genou Crampes à la main ou à l'avant bras dues à des mouvements répétitifs Inflammations des tendons de la main ou de l'avant-bras Syndrome de Raynaud Paralysie du nerf cubital Syndrome du canal carpien Epicondylite latérale

(4) HVBG. Liste der Berufskrankheiten. Format PDF. Disponible sur : <http://www.hvbg.de/d/pages/statist/bk/bklist/bklist.html>

(5) AUVA. Liste der Berufskrankheiten. Format PDF. Disponible sur : <http://www.auva.at/mediaDB/114461.PDF>

(6) FMP. Liste des maladies professionnelles. Format PDF. Disponible sur : <http://www.fmp.fgov.be/Pdfdocs/MedicalF/listBFR.pdf>

(7) National Board of Industrial Injuries. List of occupational diseases. Format PDF. Disponible sur : <http://www.ask.dk/graphics/Dokumenter/English/Guides/Efortegn%20BE333%2015032007.pdf>

(8) INSH. Cuadro de enfermedades profesionales. Disponible sur : <http://www.mtas.es/insht/legislation/RD/cuadro.htm>

(9) FIOH. Occupational diseases in 2002 : new cases of occupational diseases reported to the Finnish register of occupational diseases. Helsinki : FIOH, 2004, 62 p. Format PDF. Disponible sur : <http://www.ttl.fi/NR/rdonlyres/AF1A239E-A09D-47AB-9F69-16ED2B6D12ED/0/Occupational.pdf> - ISBN 951-802-576-2

(10) INRS, MSA. Les maladies professionnelles : guide d'accès aux tableaux du régime général et du régime agricole de la Sécurité sociale. Paris : INRS, 2004, 350 p. Format PDF. Disponible sur : <http://inrs.dev.optimedia.fr/mp3/> - ISBN 2-7389-1218-4

(11) DFSA. Prescribed occupational diseases. Disponible sur : <http://www.welfare.ie/publications/sw33.html>

II - Les statistiques

2.1 La population concernée en Europe

Les TMS constituent le premier problème de santé d'origine professionnelle dont souffrent les travailleurs de l'UE-27 [17]. En 2005, 24,7 % d'entre eux se sont plaints de douleurs dorsales, 22,8 % de douleurs musculaires dans les bras et les jambes, et 45 % ont déclaré travailler dans des positions douloureuses ou fatigantes. La proportion des travailleurs exposés à des mouvements répétitifs a encore augmenté depuis 2000, pour atteindre 62,3 % en 2005.

Selon l'enquête citée, les Roumains, les Litoniens, les Lettons, les Grecs, les Polonais, les Finlandais et les Portugais sont les plus exposés au port de charges lourdes et aux mouvements répétitifs. En revanche, les Danois, les Italiens, les Luxembourgeois, les Néerlandais, les Belges, les Irlandais et les Maltais sont les moins exposés à ce type de risque.

En outre, les femmes sont particulièrement touchées par ces risques.

2.2 La reconnaissance des TMS en tant que maladies professionnelles

2.2.1 Données Eurostat

Selon Eurostat [18], les TMS reconnus comme maladies professionnelles les plus communs sont les ténosynovites de la main et du poignet, et les épicondylites du coude. En 2001, 5 379 cas de ténosynovite de la main et 4 585 cas d'épicondylite du coude ont été reconnus comme maladies professionnelles dans 12 États membres (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède). 2 483 cas de syndrome du tunnel carpien ont également été reconnus. En extrapolant ces chiffres à l'Union européenne (UE-15), on obtient environ 8 900 cas de ténosynovite, 7 600 cas d'épicondylite et 4 100 cas de syndrome du tunnel carpien. Pour Eurostat, les causes de la ténosynovite et de l'épicondylite sont le travail répétitif (91 %), la posture de travail (1 %), les vibrations mécaniques (1 %) et les facteurs biomécaniques (6 %).

2.2.2 Données Eurogip

Dans une étude [19] publiée en 2002, Eurogip a comparé les maladies faisant l'objet du plus grand nombre de demandes de reconnaissance d'une part et les plus reconnues d'autre part, dans plusieurs pays européens sur la période 1990-2000. En 2000, les pathologies les plus déclarées concernaient les TMS et les affections ostéoarticulaires (cités en première position sur toute la période - de 1994 à 2000 - par 6 pays sur 10).

On retrouve logiquement les TMS et les affections ostéoarticulaires dans le classement des maladies professionnelles les plus reconnues en Europe. Les TMS occupent en effet la première place en Belgique, en Espagne (les TMS y représentaient 75 % des maladies professionnelles reconnues en 2000), en Finlande, en France, au Luxembourg et en Suède. En revanche, les TMS ne figurent pas parmi les cinq pathologies les plus reconnues en Allemagne, en Autriche, en Grèce et au Portugal.

2.2.3 Données des organismes d'assurance nationaux

Afin de présenter l'évolution de la part des TMS dans l'ensemble des cas de maladies professionnelles reconnus ces dernières années, nous avons analysé les statistiques publiées par les organismes d'assurance accidents du travail-maladies professionnelles de plusieurs États membres.

[17] PARENT-THIRION Agnès, FERNANDEZ MACIAS Enrique, HURLEY John, VERMEYLEN Greet. Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Fourth European working conditions survey. Luxembourg : Office for official publications of the European communities, 2007, 134 p. Format PDF. Disponible sur : <http://www.eurofound.europa.eu/pubdocs/2006/98/en/2/ef0698en.pdf> - ISBN 92-897-0974-X

[18] Eurostat. Work and health in the EU : a statistical portrait. Data 1994-2002. Luxembourg : Office for official publications of the European communities, 2004, 128 p. Format PDF. Disponible sur : http://epp.eurostat.cec.eu.int/cache/ITY_OFFPUB/KS-57-04-807/EN/KS-57-04-807-EN.PDF - ISBN 92-894-7006-2

[19] Eurogip. Les maladies professionnelles dans 15 pays européens. Paris : Eurogip, 2002, 52 p.

correspond à une augmentation sensible par rapport à 2004 (27 %).

L'Espagne et la France, quant à elles, ont connu ces dernières années une forte augmentation des TMS. Dans les deux pays, ces maladies sont de loin les plus reconnues. La progression du nombre de reconnaissances dans les années 1990 est d'ailleurs liée au développement des TMS et à la prise de conscience des problèmes que posent ces pathologies. En

France, le nombre de demandes de reconnaissance s'accroît d'année en année et les TMS figurent également en première place des maladies les plus reconnues avec plus de 70 % des cas pour l'année 2005.

Dans certains États membres de l'Union européenne, le nombre de cas reconnus n'était pas disponible [23]. Nous avons donc choisi d'analyser le nombre de cas déclarés pour obtenir l'évolution des TMS.

Tableau 3 : Part des TMS sur l'ensemble des cas de maladies professionnelles déclarés en Finlande et aux Pays-Bas

		1990	1999	2002
Finlande	TMS	1 859	1 356	1 360
	Total MP	4 131	5 215	4 807
	Part des TMS	45 %	26 %	28 %

		2001	2002	2003	2004
Pays-Bas	TMS	2 698	2 278	2 333	2 214
	Total MP	5 593	5 335	5 973	5 788
	Part des TMS	48,2 %	42,7 %	39,1 %	38,3 %

En Finlande [24] la diminution du nombre de cas de TMS déclarés est très sensible. En effet, les TMS ont atteint un pic en 1990 avec 1 859 cas, ce qui représentait 45 % des nouveaux cas de maladies professionnelles. En 1999, ce nombre est passé à 1 356, ce qui correspondait à 26 % des nouveaux cas déclarés. Depuis, la part des TMS reste stable avec 28 % en 2002. Malgré une baisse sensible, les TMS demeurent les maladies professionnelles les plus courantes, notamment les téno-synovites et péricardites.

Les Pays-Bas n'ont pas d'assurance spécifique pour les accidents du travail et les maladies professionnelles, mais un registre national recense les cas déclarés par les médecins spécialisés en médecine du travail. Le nombre de TMS a été divisé par deux entre 2000 et 2005 [25]. En 2001, les TMS représentaient 48,2 % des maladies professionnelles

enregistrées, 42,7 % en 2002, 39,1 % en 2003 et 38,3 % en 2004. Les raisons de cette baisse sont difficiles à analyser, mais il semblerait que les améliorations réalisées sur les postes de travail en soient la cause, du moins pour les problèmes de dos.

Les tableaux 2 et 3 permettent de constater que le nombre de personnes affectées par les TMS a beaucoup augmenté en Europe ces dernières années, et représente dans la plupart des pays étudiés une forte part des maladies déclarées ou reconnues. Il existe cependant une grande disparité entre les quelques États qui semblent contenir ce phénomène et constatent même une baisse sensible du nombre de cas, et ceux qui connaissent aujourd'hui une véritable épidémie.

[20] Tous ces chiffres figurent dans des documents réalisés par les organismes d'assurance ATMP.

[21] Eurogip. Les maladies professionnelles dans 15 pays européens. Paris : Eurogip, 2002, 52 p.

[22] Prevent. Maladies professionnelles. Les tendances en 2004. Prevent Actua, 18/05/2005, n°14, p. 5

[23] La Finlande ne dispose pas de ces informations en anglais.

[24] FIOH. Occupational diseases in 2002 : new cases of occupational diseases reported to the Finnish register of occupational diseases. Helsinki : FIOH, 2004, 62 p. Format PDF. Disponible sur : <http://www.ttl.fi/NR/rdonlyres/AF1A239E-A09D-47AB-9F69-16ED2B6D12ED/0/Occupational.pdf>

[25] Nederlands centrum voor Beroepsziekten. Alert report on occupational diseases. Amsterdam : Nederlands centrum voor Beroepsziekten, 2005

Eurogip est un organisme de la Sécurité sociale française, créé en 1991 pour travailler sur le thème des risques professionnels en Europe.

Dans ce cadre, les femmes et les hommes de ce groupement d'intérêt public (GIP) informent partenaires sociaux et personnels de la Sécurité sociale, réalisent des enquêtes comparatives, participent à des projets d'intérêt communautaire et coordonnent le travail soit d'experts impliqués dans l'élaboration des normes, soit d'organismes notifiés auprès de la Commission européenne pour la certification réglementaire des machines et des équipements de protection individuelle.

Ces actions contribuent au même objectif : apporter aux acteurs de la Sécurité sociale française et aux différents partenaires d'Eurogip concernés par les risques professionnels, les informations et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Droits de reproduction : EUROGIP se réserve le droit d'accorder ou de refuser l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document. Dans tous les cas, l'autorisation doit être sollicitée au préalable et par écrit et la source doit être mentionnée.